



## REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

c/o Office des eaux et de la protection de la nature  
Les Champs Fallat  
2882 Saint Ursanne

Tel. 032/461 48 22  
Fax 032/461 48 01  
e-mail: [pierrette.rondez@jura.ch](mailto:pierrette.rondez@jura.ch)



Betriebs-AG

Case postale  
CH-4002 Bâle  
T +41 61 693 06 02  
F +41 61 692 66 36  
[info@bci-info.ch](mailto:info@bci-info.ch)  
[www.bci-info.ch](http://www.bci-info.ch)

### Commission d'information de la DIB

#### Procès-Verbal

#### SEANCE N°5/2002

DATE: 4 décembre 2002  
LIEU: Auberge de l'Ours, Vendlincourt  
HEURE: De 10h15 à 16h00  
REDIGE PAR : Pierrette Rondez, le 09.12.2002

#### PARTICIPANTS:

#### DISTRIBUTION par courrier

R. Longet	Equiterre, Président	1
R. Bentz	bci	1
J. Oeuvray	bci	1
J. Fernex	RCJU/OEPN	1
J.-P. Meusy	RCJU/OEPN	1
W. Wildi	RCJU	1
J.-C. Hennet	Porte parole de la commune de Bonfol	1
J.-C. Pheulpin	Commune de Bonfol	1
J.-A. Jossen	WWF Jura	1
J.-C. Probst	SIB JU/JB	1
P. Riat	WWF Jura	1
L. Merguin-Rossé	Pro Natura Jura	1
C. Tolusso	Greenpeace	1
M. Wüthrich	Greenpeace	1
P. Collin	DIREN Alsace	1
H. Ecoffey	Commune de Réchésy	1
A. Fousseret	Collectif Bonfol C.R. Franche-Comté	1
M. Heyer	Adjoint au maire de Pfetterhouse	1
J. Kugler	DDAF	1
J. Raymond	DDAF Territoire de Belfort	1

#### EXCUSES:

S. Küffer Heer	Solidago Münchenstein	1
J.-R. Frisch	Maire de Pfetterhouse	1
J.-P. Masson	DIREN Franche-Comté	1
C. Wenger	Chef de section des sites contaminés et liquides polluants à l'OFEPF	1

### 1. Adoption de l'ordre du jour et des P.-V. (16.05./ 26.09. et 02.10.2002)

- L'ordre du jour est adopté.
- Le Président propose la ratification de la proposition du bureau d'accueillir comme nouveau membre de la commission, la commune de Réchésy. Cette proposition est tacitement adoptée.

R. Longet annonce la bienvenue à Hubert Ecoffey, Maire de Réchésy ainsi qu'à Jean Raymond (remplaçant de G. Janthial).

R. Longet demande à P. Rondez d'envoyer le dernier P.-V. du bureau (06.11.2002) aux membres et suppléants de la commission d'information avec l'envoi du P.-V. de la séance de ce jour.

- Les Procès-verbaux no 2 du 16.05. et no 3 du 26.09.2002 sont adoptés.
- Le Procès-verbal no 4 du 02.10.2002 est adopté avec les modifications suivantes :

A la page 2 (3<sup>ème</sup> ligne depuis le haut)

R. Longet rappelle que Kölliken, avec Bonfol fait partie des trois sites contaminés d'importance nationale. (Le 3<sup>ème</sup> est Teuffenthal).

A la page 3 (dernier paragraphe) "Information de la Confédération"

Le Prof. Tschannen est reconnu en Suisse, notamment comme auteur des commentaires à la LPE et mandaté par l'Association du Droit de l'Environnement.

A la page 4 bci Betriebs AG

R. Longet demande à ce que les informations relatives à cette société soient communiquées à la commission.

A la page 5 Avancement des mandats d'experts (dernier paragraphe)

Le 4<sup>ème</sup> tiret doit être lu comme suit :

Lorsque les années comptables ont une clôture, un nouveau compte sera ouvert l'année d'après.

## **2. Informations sur l'avancement du projet (en particulier, présentation par la bci des infrastructures et de la logistique à mettre en place)**

- R. Bentz présente tout d'abord le calendrier et précise que la décision concernant la variante d'assainissement se prendra en principe à fin janvier 2003. Une copie du plan relative aux délais (état en nov. 2002) est jointe au présent P.V.

Compte tenu de la complexité du projet, l'excavation de la décharge pourrait débuter en 2007 et non pas en 2006 comme prévu initialement. La durée de l'excavation en revanche pourrait passer de 5 à 4 ans.

Selon l'avant projet projet présenté, nombreux problèmes d'infrastructures sont posés. Pour la phase de préparation de l'infrastructure par exemple, les transports s'effectueraient par camion (6'000 tonnes d'acier uniquement pour la « tente »). Une route serait aménagée et les déchets en revanche seraient transportés par rail.

R. Bentz présente les différentes méthodes d'extraction des déchets (couche après couche par étapes et avec déplacement de la tente de confinement).

- J.-A. Jossen suggère que le matériel nécessaire à l'infrastructure soit également transporté par le train.
- R. Bentz invoque des obstacles techniques.
- M. Heyer demande quelle épaisseur d'argile sera extraite ?
- R. Bentz répond que cette question devra encore être analysée. Il estime cette épaisseur à 10 cm sur les côtés et à déterminer pour la couche de fonds, lors de l'extraction.
- J.-C. Probst souhaite savoir si la bci a discuté avec les CJ ou avec les CFF ?
- R. Bentz précise qu'il a eu contact avec les CFF et les CJ.
- J.-A. Jossen évoque l'éventuelle reprise de la ligne Porrentruy-Bonfol par les CFF, avec le risque de fermeture que comporte cette éventualité.  
Il estime que si la ligne CJ doit être prolongée, alors il faudrait le faire jusqu'à Beurnevésin.
- L. Merguin s'interroge sur la procédure de remblayage prévue et si le remblayage est judicieux en cas de nécessité d'intervention ultérieure ?
- R. Bentz estime que le remblayage est nécessaire dès que toutes les précautions auront été prises afin d'éviter que de l'eau s'accumule dans la décharge.
- M. Riat suggère d'évoquer la possibilité de réaliser un étang.

- Dans cette éventualité, il serait nécessaire de remblayer une partie des 12 mètres de profondeur (étangs de Bonfol: 2 m).
- J. Kugler évoque l'intérêt de mettre en place une végétation à pouvoir épuratif.
- Avec un plan d'eau, J. Raymond insiste sur le risque de retrouver des polluants en suspension.
- Pour M. Wüthrich, la discussion pose le niveau de dépollution que l'on veut atteindre.
- W. Wildi relève l'intérêt de discuter aujourd'hui déjà l'affectation future car peut-être sera-t-il possible d'utiliser les mêmes infrastructures. Il relève également que la dépollution doit certes être optimale mais elle ne sera jamais totale. En ce sens, il privilégie une solution « sèche ».
- J.-P. Meusy remercie la bci de présenter des éléments concrets relatifs aux travaux d'assainissement. Il relève le virage important du projet et la complexité de l'entreprise qui devra être mise en place. Selon lui, le calendrier se déroule selon les objectifs. Pour l'autorité cantonale, il souligne qu'il est important de suivre attentivement le projet.
- P. Riat demande si l'estimation du coût s'est précisée ?
- R. Bentz rappelle que l'évaluation de 200 - 250 millions reste valable à ce jour.  
Il envisage la collaboration avec un conglomérat qui sera chargé de déterminer l'acheminement des déchets en fonction des capacités disponibles.  
S'agissant des filières d'élimination des déchets, R. Bentz envisage la collaboration avec un conglomérat d'entreprises européennes (B;F,NL;D) qui sera chargé de déterminer l'acheminement des déchets en fonction des capacités disponibles.
- J. Raymond demande des informations quant à la présence de déchets verts sur la décharge ?
- M. Pheulpin précise qu'il s'agit d'un dépôt provisoire, dans l'attente de l'entrée en service de la déchetterie de Bonfol.

### 3. Tour d'horizon des actualités

#### Informations du Canton

- J.-P. Meusy annonce l'engagement prochain d'un géologue en la personne de Dr. Markus Bill, actuellement chercheur à l'Université de Berkeley en Californie. Il sera notamment chargé du dossier de la DIB.
- J. Fernex présente brièvement les mesures de surveillance menées, soit :
  - ✓ Analyse Vendline (23.10.2002)
  - ✓ Contrôle Step et eaux souterraines (06.11.2002)
  - ✓ Examen des résultats des contrôles bci
 S'agissant des aspects liés à l'hydrogéologie et réseau de surveillance, il commente les points ci-après :
  - ✓ Evaluation par OEPN et experts cantonaux du rapport de synthèse hydrogéologique CSD
  - ✓ Séances de présentation (31.10. et 21.11.2002)
  - ✓ Approbation du Programme bci et demandes complémentaires
- A. Fousseret précise que la région française qu'il représente, prévoit de faire appel au Professeur Mania pour les aspects liés à l'hydrogéologie sur son territoire.
- S'agissant de l'analyse des eaux, M. Wüthrich aimerait connaître les substances recherchées. De même, il demande si des screenings sont effectués?
- J. Fernex précise que les analyses portent sur les huit familles de substances proposées par BMG, mais le concept est en évolution.
- W. Wildi précise que l'établissement de l'état initial (état zéro) est un préalable incontournable à l'étude d'impact.
- M. Wüthrich aimerait savoir si le canton est favorable à la méthode du screening.
- W. Wildi répond que le Canton serait favorable à une ouverture de la fenêtre analytique, mais sur des groupes de substances bien choisies.

- J. Fernex relativise l'efficacité du procédé par screening et en explique le fonctionnement.
- Pour A. Fousseret, les méthodes ciblée ou par screening se complètent. Le screening met en évidence la présence de substance et les analyses ciblées permettent de les identifier
- J.-C. Probst soulève la question de la prévention en matière d'émanation de gaz, notamment par l'étude des vents.
- Selon J. Fernex, cette problématique sera prise en compte dans le cadre du projet
- M. Wüthrich évoque les décharges dans la région de Muttenz et indique que la décharge de Muttenz est aussi importante que celle de Bonfol. Selon lui, on privilégie dans ce cas le recours à la méthode du screening et donc il aimerait savoir si cette méthode sera appliquée dans le cas de la DIB ?
- W. Wildi répond que cette question reste ouverte pour l'instant.
- J.-P. Meusy précise que la question de l'étude d'impact sur l'environnement fera l'objet d'une séance au début de 2003. Il évoque également la présence de MM. P. Roch et C. Wenger à la dernière séance du comité stratégique du 20.11.2002. Il rappelle également que P. Kohler (Ministre de l'Environnement) quittera ses fonctions fin décembre 2002.  
En tant qu'autorité de surveillance, l'OEPN souhaite dans un premier temps, l'évacuation des 115'000 tonnes de déchets afin d'éliminer la source potentielle de pollution. Il précise que l'OFEFP partage la vision et la démarche adoptée par le Canton du Jura.

### **Informations de la Confédération**

Pas de représentant

### **Informations de la Commune de Bonfol**

- J.-C. Hennet signale la coopération étroite Commune-Canton. Il ajoute également que la Commune de Bonfol souhaite une clarification des questions financières en suspens d'ici à la fin de l'année.

### **Informations des représentants français**

- M. Heyer demande dans quelle mesure la commune de Pfetterhouse sera touchée et si les transports traverseront la frontière ?
- A ce jour, R. Bentz ne voit aucune incidence pour Pfetterhouse.
- J. Kugler indique que la demande du Préfet du Haut-Rhin à la bci relative à la mise en place de piézomètres profonds pour assurer des investigations dans l'horizon de la série des grès vosgiens n'a pas été suivie d'effet. Le rapport de BRGM ainsi que les expertises complémentaires réalisées mettent clairement en évidence la nécessité de réaliser ces ouvrages.

### **Informations des ONG**

- A. Fousseret mentionne la Conférence de presse du 23 octobre dernier à Bâle. Cette conférence de presse avait pour but de rappeler les engagements pris par la bci.

### **Informations de la bci**

- R. Bentz signale qu'une rencontre bci- Kölliken a eu lieu la semaine passée en vue de discuter certains problèmes communs.

## **4. Requête du préfet du Département du Territoire de Belfort au Canton (21.06.2001)**

- Sur demande de G. Janthial lors de la dernière séance du bureau de la commission du 20.11.2002, J. Raymond rappelle ce courrier.
- J.-P. Meusy précise que les 3 points de mesure proposés ont été intégrés et pris en compte par la bci et le Canton dans la surveillance. Ces points ont déjà été discutés lors des réunions techniques. Un courrier dans ce sens a été adressé par le Département de l'Environnement et de l'Equipement au Préfet de Belfort.

## 5. Programme d'activité de la Commission et budget 2003

- R. Longet rappelle la discussion tenue lors de la dernière séance du bureau du 6 novembre dernier concernant le rôle de la commission d'information en 2003 et les actions à prévoir pour être rendue le plus utile possible.

Un budget a été établi. Le Président informe également que la bci a exprimé sa volonté de limiter sa contribution à CHF 50'000.--, puis à CHF 60'000.--.

Il mentionne la réflexion que lui a faite A. Fousseret selon laquelle les ONG estiment qu'un budget inférieur à CHF 100'000.-- mettrait en péril la commission d'information.

- A. Fousseret propose de travailler par étape, à savoir débattre tout d'abord des priorités, ensuite de voter sur un budget et enfin de déposer une demande à la bci.
- J.-C. Probst précise que pour les ONG, il ne s'agit pas de réaliser des études à double. La volonté des ONG est de bénéficier d'un accompagnement qui permette aux ONG de se forger leur propre avis, par exemple en matière de sécurité des travailleurs.
- J.-P. Meusy mentionne que le Canton dispose d'un spécialiste dans ce domaine en la personne de M. Jean Parrat, d'ailleurs déjà intégré dans le projet.
- Le Président rappelle les priorités de la commission d'information définies pour 2003:
  - 1) Mettre au centre de ces travaux le suivi de l'avancement du projet mené par la bci. En fonction des informations demandées et fournies principalement par la bci, l'OEPN et les partenaires français, (sachant que le partenaire institutionnel de la bci est l'OEPN).
  - 2) Conceptualiser et développer son travail d'information, notamment: repenser le site Internet, quant au fond et à la forme, définir comment atteindre les personnes non reliées à ce mode de communication (brochures didactiques, débats, séances d'information, etc.), tenir de véritables conférences de presse, par exemple semestriellement.
  - 3) Exprimer davantage et de façon plus visible son avis à l'intention de la bci, du canton et du public, ainsi que formulé dans le règlement. Il s'agira notamment de se préparer à exprimer un avis sur le projet d'assainissement quand il sera déposé fin 2003.
  - 4) Tenir des séances en France voisine et organiser une visite du groupe chargé de l'assainissement de Kölliken
  - 5) Poursuivre les expertises d'accompagnement pour les ONG partenaires en vue de faciliter le travail de la commission. Mais pour le reste se limiter à proposer des thèmes et des noms à l'OEPN resp. aux partenaires français.
- R. Longet soumet l'ensemble du programme au vote.  
Ce dernier est adopté à l'unanimité avec une opposition de J. Oeuvray et une abstention de R. Bentz.

La proposition de budget 2003 résulte des options ainsi prises, et se présente comme suit :

	<u>2002</u>	<u>2003 (bureau)</u>	<u>2003 (ci)</u>
◆ Frais de la Commission :	10'000.--	15'000.--	10'000.--
◆ Expertises (accompagnement des ONG) :	80'000.--	50'000.--	40'000.--
◆ Communication :	20'000.--	30'000.--	30'000.--
◆ Divers :	<u>5'000.--</u>	<u>5'000.--</u>	<u>0.--</u>
<b>Total</b>	<b>115'000.--</b>	<b>100'000.--</b>	<b>80'000.--</b>

- R. Longet adresse un courrier à la bci pour lui faire part des divergences quant au budget.

## 6. Expertise Walther, présentation, suivi

- J.-L. Walther commente son rapport à l'aide de transparents. Une copie papier de sa présentation sera remise aux membres.
- A la page 31 de ce rapport, point 5.1.4.4. R. Longet rappelle qu'il s'agit d'un groupe technique qui a été mis sur pied par l'OEPN.
- Sur demande de J. Oeuvery, des copies des différentes annexes relatives aux points 5.1.4.2 et 5.1.4.3 des pages 30 et 31 de ce rapport seront également jointes au présent P.-V. J. Oeuvery tient encore à préciser que la prise de position de la bci au niveau technique sera transmise ultérieurement.
- J. Fernex indique que les investigations hydrogéologiques vont se poursuivre. L'OEPN préconise un travail par étape et intervient dans cet esprit auprès de la BCI. Par ailleurs, le concept de surveillance va être adapté.
- R. Longet remercie J.-L. Walther pour la présentation de ce rapport. Il est d'avis que ce dernier a été apprécié à sa juste valeur par l'ensemble des partenaires qui l'ont reçu. Il précise que ce point sera reporté à l'ordre du jour de la prochaine séance plénière qui aura lieu au début du mois de mars de l'année prochaine.
- J.-C. Hennet demande si ce rapport sera publié sur site Internet; par ailleurs, il propose que la Commission d'information publie un résumé de cette étude afin d'en faciliter l'accès à un plus large cercle d'intéressés.
- R. Longet est d'avis qu'il faut d'abord un retour des partenaires afin de savoir ce qu'ils en pensent et qu'il est difficile de prendre position sur la publication d'un rapport tant que la commission ne l'a pas encore digéré.
- A. Fousseret propose de tenir à disposition une version CD-ROM.
- R. Longet rappelle que selon l'Art. 4 du règlement, les membres se chargent de l'information envers les Partenaires qui les ont délégués. Le rapport RWB n'ayant pas un statut définitif, il ne sera présenté qu'après validation.

## 7. Experts d'accompagnement ONG (MM. Walther et Forter) : présentation, discussion et suivi

- M. Forter présente brièvement le rapport d'activité des experts d'accompagnement.
- S'agissant du budget 2002, le Président relève que la clôture des comptes se fera dans quelques jours. Il demande à J.-L. Walther de soumettre sa facture.  
R. Longet précise qu'une partie du travail de M. Forter a été réalisée avant la validation du mandat précité.
- En commentant le contenu du rapport et (ses annexes) présenté par M. Forter, J.-C. Hennet précise que la Commune est favorable à ce travail d'accompagnement à condition que cela apporte des éléments d'appréciation supplémentaires à l'ensemble de la Commission. En ce sens, le rapport présenté apporte peu d'éléments nouveaux.
- Selon J. Oeuvery, la bci est favorable à des entretiens avec les ONG. La problématique des experts d'accompagnement est différente.
- M. Wüthrich demande à connaître la date à laquelle la commission d'information a décidé de mettre au budget les expertises d'accompagnement (ONG) ?
- R. Longet répond que le budget a été validé le 25 février dernier. Il relève les montants ainsi discutés :  
CHF 80'000.-- pour expertise dont  
CHF 30'000.-- pour expertise de la commission et  
CHF 50'000.-- comme pour les partenaires ONG  
Il rappelle que les modalités ont été définies lors de la séance du bureau du mois de mai 2002.  
Le 2 juillet 2002, R. Longet a reçu le cahier des charges proposé par M. Wüthrich et l'a remis aux membres du bureau pour information. Le mandat n'a été accordé qu'au mois d'août 2002.

## 8. Divers

Les dates ci-après sont à agender pour 2003 :

Séance du bureau de la Commission d'information :

**Jeudi 6 février 2003 de 10h00 à 12h00 au DEE, 2, rue du Moulin à Delémont**

- R. Longet mentionne que R. Bentz sera remplacé par J. Oувray et que J.-A. Jossen est le suppléant de M. Wüthrich.

Séance de la commission d'information :

**Vendredi 7 mars 2003 de 10h15 à 16h00 à Réchésy**

---

La séance est levée à 16h00

Rédaction du procès-verbal :

St-Ursanne, le 9 décembre 2002

Pierrette Rondez